

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU  
8 JANVIER 2025**

**Présidente de séance** : Madame Christiane Martin.

**Présents** : Mesdames Martin, Hérissé, Jacquin, Pinier, Carreau, Leffray et Messieurs Lanos, Jacques.

Mr Stéphane Péan donne procuration à Mme Danielle Hérissé.

Mme Stéphane Brochard donne procuration à Mme Katia Jacquin.

Mr Nicolas Legeard donne procuration à Mr Jean-Luc Lanos.

Mr Laurent Blossier donne procuration à Mr Pascal Jacques.

Mr Anthony Ricordeau donne procuration à Mme Christiane Martin.

**Secrétaire de séance** : Mme Nadège Carreau

Lecture du Procès-Verbal de la réunion du 23 Novembre 2024 : approuvé à l'unanimité.

**Délibération pour engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025 :**

Afin de faciliter les dépenses d'investissement et de faire face à d'éventuelles dépenses imprévues et urgentes avant le vote du budget 2025, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024.

Vote à l'unanimité.

**Délibération pour emprunt pour la MAM :**

Actuellement, le Conseil Municipal, faute d'éléments suffisants, n'est pas en mesure de délibérer à ce sujet. Cependant, des contacts ont été pris avec plusieurs banques.

**Délibération pour la création d'un poste d'ATSEM à temps non complet :**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer un poste d'ATSEM à temps non complet (34 heures).

**Délibération pour l'approbation de la nouvelle convention de perception de la redevance d'assainissement avec VEOLIA :**

VEOLIA propose une nouvelle convention dans le cadre du recouvrement et du reversement des redevances d'assainissement collectif. Elle prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025 jusqu'au 31/12/2036.

Vote à l'unanimité

**Délibération pour le renouvellement de la convention de contrôle et d'entretien des poteaux d'incendie avec VEOLIA :**

La convention actuelle a pris fin le 31 Décembre 2024. Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'une proposition de VEOLIA pour un renouvellement à compter du 1/01/2025.

La prime fixe annuelle s'élève à 200 € HT à laquelle s'ajoute 55 € HT par poteau d'incendie (base de 26 poteaux).

Vote à l'unanimité.

Délibération pour le renouvellement de la convention avec « Arbor Ecobois » :

Il s'agit d'une convention pour la destruction des nids de frelons asiatiques.

Pas d'augmentation de tarifs pour les différentes prestations proposées.

Vote à l'unanimité

Délibération pour une subvention exceptionnelle destinée aux victimes du cyclone Chido à Mayotte :

Le montant de la subvention proposée est de 300 €.

Vote à l'unanimité

Questions diverses :

- L'Association « 7smash » propose un service de réservation pour le terrain de tennis de la commune moyennant un abonnement de 90 €/an => la commune n'est pas intéressée par cette proposition.
- Lettre de remerciements de l'association de la Zumba pour la subvention exceptionnelle accordée par la mairie.
- Vente de la maison et du terrain situés Rue Jules Ferry (appartenant aux Consorts Leroux) juste à côté du groupe scolaire : une portion de parcelle pourrait intéresser la commune afin de réaliser un parking=> en réflexion (contact avec le Notaire)
- Sarthe Habitat met en vente 5 logements au Square du Bois Long.

La séance est levée à 20 heures.

Le Maire

**Christiane MARTIN**

La Secrétaire de séance

**Nadège CARREAU**